

## PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-111, intitulé: «Loi ayant pour objet la revision de certains arrangements fiscaux avec les provinces et l'adaptation des arrangements fiscaux et des dispositions relatives à l'impôt qu'entraîne le paiement, à des pères ou mères qui résident dans certaines provinces, d'allocations aux jeunes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Crerar, C.P., que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur McCutcheon, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain, le jeudi 13 août 1964, à onze heures du matin.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.